

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 juin 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1892)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° CE45

présenté par
M. Caullet

ARTICLE 13

À la fin de l'alinéa 16, supprimer les mots :

« ni aux terrains boisés acquis avec d'autres parcelles non boisées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement poursuit le même objectif que celui présenté à l'alinéa précédent.